

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

-----

Direction de la Communication

-----

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

<b>COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS</b>	
Date : 10/10/2022	Objet : Inauguration d'une deuxième station « Dordogne-Périgord Trail »

## **Le Département de la Dordogne inaugure sa deuxième station « Dordogne-Périgord trail » à Bayac**

Le Conseil départemental de la Dordogne inaugure sa deuxième station « Dordogne-Périgord Trail » à Bayac dimanche 23 octobre et organise un trail gratuit pour l'occasion. Deux épreuves officielles, chronométrées et avec classement sont programmées.

### **De nouveaux itinéraires de trail-running**

Créé par le Département, le concept « Dordogne-Périgord Trail » a pour objectif de développer des itinéraires de trail-running balisés sur les plus beaux sentiers de Dordogne, tout en respectant le droit de la propriété privée et en considérant les enjeux environnementaux et sociaux.

Afin de répondre aux attentes des pratiquants, la station « Dordogne-Périgord Trail » propose quatre niveaux de pratique, allant de facile à très difficile.

Comme pour les pistes de ski, le concept se décline avec un code couleur (vert, bleu, rouge et noir) définissant la difficulté des parcours, de facile à très difficile. L'ensemble des itinéraires sont en boucle. Le projet doit comporter a minima 3 niveaux de difficulté, 4 parcours et 40 km de parcours cumulés. La cotation est définie par un ensemble de critères : la distance, le dénivelé positif cumulé, la technicité et la caractéristique des sentiers empruntés.

Autre spécificité du concept « Dordogne-Périgord Trail » : les parcours ne doivent pas emprunter plus de 20% de routes.

### **A parcourir à pied ou en VTT**

La Dordogne offrant une topographie variée et propice à cette typologie de pratique, la station « Dordogne Périgord Trail » s'adapte, renforce et valorise ainsi les plus belles côtes des parcours par un panneauage dédié valorisant la distance, le dénivelé positif et la pente moyenne.

Ainsi, le coureur pourra programmer ses entraînements spécifiquement en côte ou défier d'autres partenaires. En outre, ce concept bénéficie d'une signalétique dédiée et durable qui a pour objectif de guider les pratiquants. Celle-ci est réfléchissante pour une pratique de nuit.

Cet équipement n'est pas exclusivement ouvert à la pratique du trail-running ; aussi, les tracés peuvent bénéficier aux amoureux de la randonnée pédestre et VTT.

Au-delà de sa vocation sportive, ce concept a pour objectif de valoriser le territoire d'accueil. Les patrimoines paysagers et historiques sont mis en avant tout au long des parcours : points de vue, rivières, vallées, petits et grands patrimoines, etc.

## **Une inauguration en grandes pompes**

Cette deuxième station « Dordogne-Périgord trail » sera inaugurée dimanche 23 octobre. Un trail gratuit est proposé pour l'occasion. Deux épreuves officielles, chronométrées et avec classement, sont prévues :

- 10 km : dont 179 mètres de dénivelé positif ouvert aux concurrents nés en 2003 et plus ;
- 20 km : dont 373 mètres de dénivelé positif ouvert aux concurrents nés en 2001 et plus.

Une épreuve de randonnée classique et de marche nordique non chronométrées et non classées seront proposées sur le parcours des 10 km.

Les parcours suivent un balisage permanent numéroté et de couleurs différentes selon la distance. Il appartient aux coureurs de respecter strictement le balisage mis en place, ainsi que les recommandations d'avant-course des organisateurs et les consignes des bénévoles.

Un affichage complet des parcours, sous forme de cartes, sera à la disposition des coureurs sur le site de départ ainsi que sur celui du retrait des dossards. Un ravitaillement est prévu sur le parcours des 10 km et 20 km.

Pour s'inscrire, il suffit d'aller sur <http://ok-time.fr> . Aucune inscription ne sera prise sur place. Renseignements complémentaires par téléphone au 05 53 02 02 80 ou par mail à [cd24.sport@dordogne.fr](mailto:cd24.sport@dordogne.fr)